Case
FRC
7855

RÉPONSE

AU SUPPLÉMENT HISTORIQUE

SUR LES PENSIONS,

MH W15807

RÉPONSE

Au ſupplément historique et essentiel à l'état nominatif des pensions ſur le Trésor-Royal.

Avec le caractere des Ministres qui ont dirigé les finances depuis la derniere guerre de l'Amérique. (Necker, Fleury, d'Ormesson, Calonne, Brienne, *suivis des observations sur la révolution qui s'est faite dans l'autorité suprême.*

Ce n'est pas un seul qui tient ce langage; ils se plaignent tous de la même chose.

JUV. *Sat.* VII. 166.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

PRÉFACE

Pour servir d'avant-propos.

LA brochure qui vient de paroître sous le titre de supplément historique des pensions sur le trésor-royal, eût pu faire un bon livre. Si l'auteur eût su manier son sujet, on auroit vu dans un tableau philosophique, la cupidité aux prises avec l'avarice, se disputer les dépouilles de l'état. On y eût vu de grands pensionnaires vivre avec éclat, sur la subsistance de la veuve et de l'orphelin ; des hommes injustes, se faire payer de la cour, des services qu'ils ne lui avoient pas rendus.

Il auroit donc pu, en donnant la liste des pensionnaires de toutes les classes, de tous les rangs, de toutes les conditions, dénoncer des ambassadeurs sans ambassade, des

ministres sans travail, des hommes d'état sans services, des militaires sans exploits, des maréchaux de France sans bâton, des savans sans connoissances, et des artistes sans talens.

Ce tableau dessiné par une main habile, auroit pu servir de modele au gouvernement, pour refuser des récompenses à ceux qui ne les méritent pas. Au lieu de cela, l'auteur a fait du sujet le plus grave qui existe dans la politique, une petite piece, écrite dans le bas-comique qui ne brilleroit pas aux François, à côté de Figaro, et qui ne pourroit être représentée que sur le théâtre de Monsieur par les bouffons Italiens, qui font payer à grands frais, *la fourberie de la scene.*

Il est certain que le ridicule est bon dans un ouvrage critique, puis que Moliere (qui connoissoit les hommes) s'en servit dans ses pieces pour corriger les mœurs; mais il faut qu'il soit pris dans la nature, qu'il ne soit pas extravagant; en un mot, il faut que le ridicule qu'on emploie pour rendre ridicule, ne le soit pas lui-même.

Cette brochure a un autre grand défaut ; c'est qu'en la lisant, il faut toujours avoir le *vice versâ* à la main, c'est-à-dire, juger de ce dont il parle, par le contraire de ce qu'il en dit. Ce n'est pas un livre, mais le revers d'un livre.

Cette maniere d'écrire m'a engagé à faire trois réflexions préliminaires sur le style, la liberté de la presse, et les conséquences qui résultent de cette liberté : trois vices qui doivent finir par faire un brigandage de la république des lettres.

L'épigramme est devenue à la mode dans le style. On ne dit plus aujourd'hui à un homme sans génie, qu'il est un sot, cela seroit impoli. On fait une épigramme pour lui dire qu'il n'a point d'esprit, et cela passe pour en être ; mais comme tous les auteurs ne sont pas épigrammistes, et qu'il faut être poëte pour faire des épigrammes, on a mis à sa place le persifflage. Ce persifflage est une chose rare : il consiste dans un jeu de mots, par lequel il faut dire d'abord un peu de

bien, de celui de qui on veut dire beaucoup de mal. Le persifflage auroit réussi sans quelques coups d'épée qui le bannirent de la république des lettres : car les persiffleurs furent souvent battus par les persiflés. Alors les écrivains à la mode se retrancherent sur la satyre ; mais comme depuis Boileau, elle s'est beaucoup affoiblie, ils passerent au libelle. On sait que le libelle cherche à déshonorer celui qu'il attaque ; c'est un procédé que la méchanceté a imaginé, pour flétrir la réputation de son prochain.

Enfin, comme tout se perfectionne, la diction est parvenue à la calomnie, sans distinction de qualité, de rang, d'âge et de sexe. C'est pourquoi un auteur, qui a fait de grands progrès dans l'art d'insulter les grands, a publié un livre, connu de tout le monde, dans lequel il dit : *Que la duchesse du Nord est une fille ; que l'impératrice de Russie s'enivre tous les jours d'eau-de-vie ; et que le héros de Prusse est un infame.*

Il est vrai qu'il a eu soin de publier dans le journal de Paris, que ce n'étoit pas lui ;

et on l'a cru sur sa parole ; ce qui est fort commode pour celui qui voudra à l'avenir déshonorer la mémoire des rois, des reines et des grands du royaume, puisqu'il lui suffira de dire : *ce n'est pas moi*.

Autrefois les auteurs qui vouloient insulter les gens, faisoient le voyage d'Hollande et d'Angleterre, tout exprès pour en acheter la permission à ces deux gouvernemens, qu'à cause de cela, on appelloit libres. Mais il vient de s'établir à Paris soixante nouvelles presses pour augmenter les progrès de cette maniere d'ecrire, sur-tout depuis que les honorables membres de l'assemblée nationale ont permis qu'on mît en grands caracteres sur chaque imprimerie LIBERTAS.

Il faut que je parle ici au sujet de ce *libertas*, d'une nouvelle littérature qui se vend tous les matins au Palais-Royal, en feuilles volantes, à raison de deux sols le volume, ce qui est très-commode pour le bas peuple, qui a les moyens par-là d'apprendre ce qu'il devroit ignorer ; car le bas peuple n'est pas plutôt politique, qu'il devient furieux : alors il pend les gens, il coupe les têtes qu'il met

au bout des piques, pour faire savoir au monde qu'il y a dans son corps des hommes d'état.

On ne peut faire un tour d'allée dans ce jardin, sans qu'un colporteur ne vienne vous dire, à voix basse que tout le monde entend : *Monsieur, voulez-vous la vie d'Antoinette ? les mémoires de madame Lamotte ? les scandales de monseigneur le duc d'Orléans ? l'histoire particuliere de Louis XV ? la vie secrette du comte d'Artois ?*

A la suite de celui-ci, il en vient un autre qui, avec le même secret, vous demande si vous voulez acheter *le De profundis, le Gloria in excelsis, le Mariage des prêtres, le Concubinage des religieuses ? etc.* et autres ouvrages de morale, tous aussi édifians.

On peut s'y pourvoir aussi des livres d'érudition ; par exemple, on y trouve dans une feuille grand *in*-4°.

La liste des aristocrates qui doivent être pendus.

Le procès fait et parfait contre ceux

qui diront à l'avenir qu'il y a un roi en France.

Figaro, suivi des réflexions politiques sur la nouvelle forme du gouvernement.

Le jugement du bourreau, déclaré coupable de lèse-nation, pour avoir voulu tenir des états généraux chez lui, suivi des recherches très-savantes pour savoir qui le pendra.

Autrefois cette littérature se vendoit sous le manteau; mais depuis l'assemblée des états généraux, elle a percé la draperie; elle se vend aujourd'hui sur le manteau. Aussi, l'impiété a fait tant de progrès, que non-seulement il n'y a plus de religion, mais même son ombre.

On cria autrefois beaucoup contre Voltaire de ce qu'il avoit publié sa Pucelle; mais si cet illustre mort venoit de l'autre monde, il trouveroit des endroits bien plus impies que *son Saint Denis, son Gribourdon, et son tableau des papes aux enfers.* Il verroit par-là, que nous sommes à soixante et dix degrés plus près de l'athéisme qu'on ne l'étoit de son temps.

L'homme naît libre, a-t-on dit ; *la pensée doit donc l'être aussi, puisque la pensée et l'homme ne sont qu'une même essence.*

On a dit bien ; mais ce qu'on a fait de mal, c'est de ne pas mettre un correctif propre à modérer, restreindre et retenir dans des limites, cette même essence.

L'effet de cette liberté se manifesta bientôt. Dès-lors l'honneur, la vertu et la probité ne furent plus en sûreté. Des plumes vénales vendirent à des imprimeurs mercenaires, la réputation des honnêtes gens qu'ils défigurerent pour en avoir plus d'argent.

La postérité aura de la peine à croire que dans les six derniers mois de 1789, il se soit imprimé dans la seule ville de Paris trois millions de brochures, toutes ou presque toutes dénuées de principes de morale et de religion, et que les presses de cette capitale aient mis au jour une littérature décousue, sans ordre ni méthode. Il ne faut pas croire qu'elle ait contribué d'ailleurs à augmenter

le nombre des bons ouvrages ; dans tout cet intervalle, il ne s'est pas publié un seul livre qui mérite qu'on le nomme. Que dira la génération future, que diront les savans à venir, lorsqu'ils sauront qu'à la suite du siecle de Louis XIV, siecle le plus éclairé qui fût jamais, où toutes les sciences fleurirent, où tous les arts se perfectionnerent, où l'impression d'un bon livre fut toujours suivie d'un meilleur, où un Corneille, un Racine, un Paschal, un la Bruyere, un la Rochefoucault se disputoient à l'envi l'honneur d'éclairer le genre humain, où leurs écrits furent toujours le modele du bon goût, de la délicatesse et du savoir ? Que diront donc ces sages, lorsqu'ils verront les ténebres épaisses qui ont environné notre génération ?

On a dit, et on a écrit, qu'en permettant la liberté de la presse, on y mettroit des restrictions ; mais on ne l'a pas encore fait, et lorsqu'on le fera, il est probable que le mal sera sans remede.

C'est de cette liberté scandaleuse de la presse, que *l'auteur du supplément histo-*

rique sur les pensions a tiré celle des insultes qu'il fait à des ministres, des magistrats, des seigneurs, des officiers généraux, des maréchaux de France et des dames de distinction, qui méritoient plus de considération que de mépris.

RÉPONSE
AU SUPPLÉMENT
DES PENSIONS.

Il y a des choses qu'on répete tous les jours, parce qu'elles ont été dites une fois. Les frondeurs se récrient continuellement sur les pensions qui épuisent le trésor-royal, et ils ont raison. Les auteurs à brochures économiques, écrivent continuellement contre elles, et ces brochures n'ont pas tort; mais les faiseurs de livres sont-ils remontés à la nature des choses? Ont-ils bien considéré que c'est de ces gratifications d'où est née l'émulation générale? Le monde littéraire, le politique, seroit aujourd'hui dans cet anéantissement, où le défaut de lumieres l'eût laissé.

Pour se convaincre de cette grande vérité, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les arts et les sciences, d'où la puissance, la grandeur, l'élévation et la fortune tirent leur origine.

Nous devons à la générosité des princes qui régnerent dans les quatre siecles littéraires, la science du gouvernement, qui dirige aujourd'hui chaque nation de la terre.

Alexandre, en conquérant le monde, l'éclaira. L'univers n'eût vu en lui qu'un destructeur des nations, si en protégeant le premier la philosophie, il n'eût créé un nouveau monde intellectuel, qui devoit répandre ses lumieres sur toutes les parties du globe.

Ce prince n'épargna ni soins, ni richesses pour réussir dans le plus beau projet qui ait jamais été formé par un mortel.

Auguste, prince le plus économe qui ait jamais occupé le trône impérial, se montra très-libéral dans ce genre d'administration. On sait les sommes considérables qu'il donna aux philosophes et aux lettrés de son tems; ce qui rendit son siecle, un des plus éclairés et le plus savant qui ait jamais existé.

Les Médicis, acheterent par de grandes pensions, les talens des grands artistes. Ils firent mieux, ils y ajouterent les dignités. Raphaël alloit être fait cardinal, lorsqu'il mourut.

Louis

Louis XIV dut à cette générosité les lumieres qui éclairerent la France, parce qu'il récompensa sans mesure les hommes lettrés. Il pensionna non-seulement les philosophes françois, mais même ceux des royaumes étrangers. On connoît les lettres qu'il leur faisoit écrire par ses ministres.

L'art militaire tira de grands avantages de cette nouvelle maniere de faire éclore les talens. Elle porta l'émulation dans tous les différens corps qui composent une armée ; le plus petit officier en ressentit l'effet comme le plus grand général. Ces récompenses étant proportionnées aux différens grades militaires, les généraux firent des prodiges de valeur. Le bâton de maréchal gagna plus de batailles, que jamais le canon n'avoit fait remporter de victoires.

Ces libéralités tirées du trésor-royal, augmenterent considérablement la main-d'œuvre. Colbert donnoit de toutes mains aux artistes. C'est à ses générosités, que nous devons ces belles manufactures qui ont enrichi la France. Tout homme qui inventoit quelqu'industrie nouvelle, avoit une pension proportionnée à l'utilité que l'état en recevoit.

L'intérêt est le pere des arts ; c'est lui qui forme les grands hommes, tant politiques, civils, que militaires. Il est triste que l'on donne aux richesses le prix de la vertu : mais les hommes sont faits ainsi ; et au lieu de blâmer leur peu de générosité, il faut s'accommoder à leur avarice, pour tirer parti de leurs talens.

Ce furent donc ces pensions qui donnerent à la France, cette foule de philosophes, de héros, de capitaines, de conquérans ; car toutes les sciences politiques, civiles et militaires, se suivent, et marchent à la suite les unes des autres.

On s'est beaucoup récrié dans nos tems modernes, contre ces pensions ; on a fait de longs mémoires pour prouver qu'on devoit faire un meilleur usage des finances ; mais qu'on sache une fois pour toutes, que la perfection d'une science utile au gouvernement, à l'art militaire, à la marine et au commerce, vaut mieux que tous les trésors de l'univers. Les richesses, par elles-mêmes, n'ont d'autre utilité, que celle d'encourager les progrès de l'esprit humain. Toute autre émulation est plus dangereuse qu'utile.

Je ne dis point que toutes ces pensions

aient été bien placées. Comment dirois-je cela, moi qui crois que tout ce qui passe par les mains des hommes porte un germe de corruption, et que les meilleurs établissemens sont sujets à beaucoup d'abus ? C'est pourquoi on a accordé des pensions, de nos jours, à des histrions, des chanteurs, des danseurs, des baladins, des poëtes, des auteurs, des musiciens, des filles-de-chambre, des valets-de-pied, des gazetiers, des demi-savans, des intrigans, des courtisans, des commis ; on en a accordé à titre de retraite, à titre d'existant, à titre de morts, à titre de vivans ; en qualité de peres, en qualité de meres, en qualité de veuves, en qualité d'enfans ; enfin on en accorda pour les services présens, pour les services passés, pour les services à venir, et beaucoup plus pour ceux qui n'avoient rendu aucun service. Le trésor-royal étoit ouvert sur-tout à la faveur : hommes et femmes qui surent l'acquérir, en eurent la clef. Les rois et les reines ont une mesure de leurs graces qui s'accordent à la vertu, aux talens et au mérite ; mais lorsqu'ils accordent leurs bienfaits à la faveur, leurs bienfaits n'ont plus de mesure : alors ils ne savent jamais ce qu'ils

donnent ; tout, dans leurs libéralités, leur paroît petit ; tant les préjugés, à l'égard de ces dons, à cause de la faveur, est grand.

Avant de passer au caractere des pensionnaires, tel qu'on le trouve dans le livre des supplémens, il faut que je parle de la derniere révolution qui s'est faite dans les finances ; révolution qui ayant épuisé le trésor-royal, a fait imaginer la réforme de ces pensions ; petite ressource pour des besoins si grands, et qui ne peut avoir d'autre effet, que de faire passer le royaume le plus riche de l'Europe, pour le plus pauvre du monde.

Regle générale ; lorsqu'un gouvernement qui a vingt-quatre millions d'habitans, un domaine immense, et deux milliards de numéraire, est dans la pauvreté, il faut que le mal soit sans remede, lorsqu'on a recours à un semblable spécifique.

Ce tableau sera d'autant plus intéressant, qu'on y verra les portraits des derniers contrôleurs-généraux, qui, au lieu de prévenir cette révolution, l'ont eux-mêmes préparée ; les uns par un zele mal entendu pour l'état, les autres par leur incapacité, et la plupart par leurs monopoles.

La France jouissoit d'une paix profonde, lorsque les colons de l'Amérique septentrionale d'Angleterre, formerent le plan de se rendre indépendans, et de ne plus reconnoître le roi George pour leur souverain.

Comme ils n'étoient pas assez forts, ils chercherent à unir leurs armes avec une puissance étrangere.

Ils envoyerent des ambassadeurs à la cour de Versailles, pour la supplier très-respectueusement de leur donner les moyens de devenir rebelles. Dans les monarchies où le roi n'est guere que la seconde personne de l'état, et son ministre la premiere, le sort de l'empire dépend du génie de ce dernier. Si un Richelieu se fût trouvé à la tête de l'administration de la France, il eût renvoyé ces ambassadeurs à l'Amérique, cultiver leur sucre ou leur café, avec menaces que s'ils revenoient en France avec les mêmes instructions, il les enverroit à la Bastille.

Mais les beaux génies qui gouvernoient alors le royaume, en penserent autrement. Ils ne virent pas la grande révolution que cette alliance pouvoit causer dans le grand système de la république générale, qui devoit changer de face l'état de notre monde

politique. De petits intérêts personnels les déterminerent. On ne pensa qu'à affoiblir la Grande-Bretagne dont on craignoit la puissance. On allégua pour raison, que les colons étoient les meilleurs matelots de l'Angleterre ; que c'étoit couper le nerf de sa puissance maritime, que de la priver de tant de bons marins ; que la Grande-Bretagne ne s'étoit élevée à la grandeur que par le commerce ; que les manufactures de France y gagneroient tout ce que celles de l'Angleterre y perdroient ; mais on oublia cette grande maxime politique ; qu'il ne faut jamais protéger un peuple étranger qui cherche à secouer le joug, parce que son exemple est contagieux ; que tous les peuples du monde sont naturellement portés à sortir de la domination sous laquelle ils vivent ; que cette confédération populaire s'étend sur toute la terre ; et que ce qu'un peuple rebelle fait dans un premier continent, un second veut le faire dans un autre.

On ne fit pas réflexion, que le bas peuple qui compose toujours les quatre cinquiemes de la nation, est un lion qu'il faut tenir enchaîné ; qu'une fois qu'il a rompu ses fers, on ne peut le contenir : que le changement

de gouvernement mene à l'anarchie, mille fois plus dangereuse que le despotisme; et que dans cet état de trouble et de confusion, chaque citoyen ressemble à un esclave échappé de la maison de son maître; que c'est un grand bien que l'on fait à un peuple de l'empêcher de donner dans ce délire: mais il ne se trouva alors aucun ministre à la cour de Versailles en état de penser ainsi.

Voici une seconde faute que l'on fit, non moins considérable que la premiere. La France qui n'étoit point en guerre avec l'Angleterre, n'avoit aucun sujet de plainte personnelle; le traité de paix subsistoit en son entier; il n'y avoit jusques là aucune infraction; on ne pouvoit donc se déclarer ouvertement contre l'Angleterre; on prit maladroitement le parti de lui faire une guerre cachée; on convint avec les ambassadeurs américains, de secourir l'Amérique indirectement, en leur donnant tous les moyens nécessaires pour secouer le joug de leur maître: c'étoit agir contre le droit des gens, la bonne foi, la justice, et l'équité. Regle générale; en politique comme en morale, *celui qui trompe est trompé*. Il en est des affaires générales

comme de celles des particuliers; que la bonne foi seule fait réussir; lorsqu'on manque aux autres, on se manque à soi-même; c'est encore une maxime que les conseils suprêmes oublient toujours, et qu'ils ne devroient jamais oublier; delà ces guerres malheureuses, qui dévastent les états, et désolent les nations.

Insensiblement la guerre qui avoit été cachée, se fit ouvertement. Les Américains, aidés des François, devinrent libres; et c'est cette premiere liberté, qui a donné l'idée aux autres peuples, de n'être plus dépendans. On dira peut-être, que la révolution qui vient d'arriver en France, celle du pays de Liege, des Pays-Bas, n'ont rien de commun avec celle de l'Amérique Angloise; on se trompe; nous venons de dire que les idées générales des hommes, quoique séparées par des pays immenses, sont liées ensemble, et se communiquent de proche en proche.

Il en coûta onze cents millions à la France pour une guerre qui n'étoit pas la sienne. Cette somme immense produisit un déficit énorme, que la nation ne fut plus en état d'acquitter, parce que cette seconde dette

nationale, ajoutée à la premiere, absorboient toutes les ressources qui devoient servir à l'acquitter. C'est ce déficit qui a bouleversé le royaume, et qui a donné naissance à la plus étrange révolution, dont l'histoire de France n'offre aucun exemple. Il y a des états qui semblent faits pour la ruine des autres. Si on lit avec attention les annales de notre monde, on trouvera que la Grande-Bretagne a toujours été la cause des malheurs de la France. Elle profita autrefois de sa foiblesse, pour s'emparer de ses plus belles provinces. Les trois grandes batailles qu'elle gagna, établirent le niveau entre deux puissances que la fortune avoit placées à une distance immense l'une de l'autre.

Pendant cette guerre, Necker étoit à la tête des finances. On disoit de lui, qu'il savoit tout Barême par cœur, et on ajoutoit qu'il connoissoit les chiffres numéraires, mais qu'il ignoroit l'arithmétique politique. On l'avoit placé à la tête des affaires pour en faire tout d'un coup un ministre, par la réflexion; mais on n'apprend pas à devenir homme d'état; lorsqu'on ne l'est pas en naissant, on ne l'est jamais. Sully et Richelieu n'eurent point de maître sur la science

du gouvernement ; car s'ils en avoient eu un, il est à présumer qu'ils eussent mal gouverné la France ; du moins on n'est jamais grand homme en second. Le nouveau ministre qui n'avoit obtenu sa place, que pour trouver des ressources, là où les autres contrôleurs n'en avoient point trouvé, n'eut pas besoin d'un grand effort de génie, pour répondre à sa réputation : l'Etranger emprunta toujours, et n'imposa jamais : action de caisse, contrats à constitution, loteries, tontines, rentes viageres, et autres moyens ruineux, furent tous mis en usage pour trouver de l'argent toujours à intérêt, et toujours augmentant la dette nationale. Le financier a répondu depuis, à ceux qui lui ont fait des reproches d'avoir chargé la couronne, que l'argent manquoit, que le service pressoit, et que sans un prompt secours, l'armée navale périssoit ; mais que valoit-il mieux ? sauver l'état ou la flotte ? Un Sully n'auroit pas délibéré long-tems sur le choix. Une marine peut se réparer bientôt ; mais une grande finance ne se rétablit pas si-tôt.

On renvoya ce ministre qu'on n'auroit peut-être jamais dû employer, ou qu'on n'auroit peut-être jamais dû renvoyer ; mais

l'intrigue et la cabale pressoient, et il falloit les satisfaire.

Fleury parut à la tête des finances après Necker. Lorsqu'un ministre succede à un grand homme, il faut qu'il soit plus grand que lui, ou il doit refuser sa place. Une preuve que Fleury étoit incapable de la remplir, c'est qu'il l'accepta. Il est vrai qu'il eut assez de modestie pour avouer qu'il n'étoit pas en état de gouverner les finances, et en même temps assez d'adresse pour profiter de cet aveu.

Il avoit le coup-d'œil sûr, mais il ne l'avoit pas perçant; toutes ses opérations portoient l'empreinte de la médiocrité de son génie.

Tout ce qu'il y avoit de François éclairés à Paris, travailloient pour sa réputation, sans qu'ils s'en doutassent. Il avoit le secret admirable de tous les ministres: de recevoir des lumieres des autres, pour les distribuer ensuite dans leur travail, comme si elles étoient de leur crû. Delà vient, que la plupart des hommes d'état n'occupent leurs places qu'en second; tandis que souvent, un inconnu ignoré, et confondu dans la foule, est le premier ministre du royaume.

Il avoit promis, en entrant dans le ministere, de suivre le plan d'administration de M. Necker ; mais il ne tint que la moitié de sa promesse, encore étoit-ce la mauvaise moitié. Il le copia en ce qu'il avoit fait de mal, et ne l'imita point en ce qu'il avoit fait de bien. Il fit de grands emprunts, chose en quoi on l'avoit blâmé ; et il rétablit les grandes charges de finances qu'il avoit réformées ; en quoi on l'avoit loué. Il fit en peu d'années, ce que les hommes les plus éclairés dans la finance, ne font pas toujours dans une génération. Il fut renvoyé, ou, ce qui est le même, il pria qu'on lui permît de l'être.

Mais avant de quitter le ministere, il demanda une retraite pour être récompensé des services qu'il auroit pu rendre.

D'Ormesson lui succéda. Celui-ci ne fit que passer dans le ministere des finances. A peine avoit-il fait placer son lit à l'hôtel du contrôle, qu'il en délogea. C'étoit assez l'usage depuis trente ans, de ne pas y faire un long séjour. Ce n'étoit que des allans et des venans qui l'occupoient ; ce qui fit dire à un homme un bon mot, qu'il falloit graver en lettres d'or sur la porte de l'hôtel du Contrôle : Maison superbement meublée,

A LOUER, AVEC TOUTES LES COMMODITÉS NÉCESSAIRES POUR UN AMBITIEUX QUI VEUT S'ENRICHIR EN PEU DE TEMPS.

On n'avoit vu jusqu'alors que de vieux financiers occuper cette place, blanchis dans l'art du calcul et du monopole, c'est-à-dire, peu délicats sur les moyens de s'enrichir. D'Ormesson étoit un jeune homme, qui joignoit à beaucoup de talens, une grande probité. Il faut rendre ici justice à ceux de ce nom. Tous les d'Ormesson, que le gouvernement a employés dans quelque genre d'administration, l'ont remplie avec autant d'honneur que d'intelligence.

Dans l'état présent de la France, il faut être à la tête du gouvernement des finances, pour connoître le désordre. Les livres qui en parlent sont de mauvais juges ; ils ne donnent que le roman de cette administration.

Il est de certains désordres dans les finances, auxquels on peut apporter du remede ; il en est d'autres qui sont irrémédiables. De-là vient que les fautes que l'on fait dans les grandes places, ne sont pas toujours libres ; ce sont souvent des suites malheureuses et

nécessaires de la situation où l'on se trouve.

Le jeune ministre n'étoit pas un de ces hommes qui n'ont de talens que pour briguer une premiere place, et qui n'y sont pas plutôt parvenus, qu'ils se montrent indignes de l'occuper. Il avoit le génie de son état ; actif, laborieux, appliqué au travail, assidu à ses devoirs ; et ce qui est très-rare dans un homme d'état, éloigné des plaisirs et des amusemens qui en distraient. Il forma plusieurs projets pour le rétablissement des finances ; mais lorsqu'il voulut les mettre en exécution, il vit qu'il bâtissoit sur un terrein qui manquoit par les fondemens. Enfin, voyant qu'il n'étoit pas possible de remédier au désordre des finances, quelques mois après son admission, il mit la clef sous la porte du trésor-royal, et se retira sans demander de retraite ; préférant la gloire d'un bon citoyen, à celle d'un grand pensionnaire.

Alors parut sur la scene ministérielle des finances, Calonne, l'homme le plus propre à causer une révolution dans un état ; un de ces génies faits pour changer tout, bouleverser tout, et ruiner tout ; capable de faire de grands biens, et de plus grands maux ;

laborieux, infatigable pour s'élever et s'agrandir. Fallût-il se faire des protecteurs à la cour ? il s'intrigua auprès des courtisans. Fallût-il convaincre le premier ministre de sa capacité ? il le convainquit. Fût-il nécessaire d'en persuader le roi ? il l'en persuada. Il manquoit depuis long-temps sur les finances, un projet grand, vaste, avec des idées neuves ; il le donna. Il avoit l'esprit étendu, souvent faux, mais toujours brillant; le cœur avide de richesses ; le caractere propre à se faire des partisans ; le talent de la persuasion, et celui de la parole à un haut degré ; le goût des affaires et le génie propre à les faire réussir; pouvant imaginer un grand système et le suivre ; l'art de supporter avec force les événemens malheureux ; une constance qui s'affermissoit par les obstacles, et toutes ses passions conduites par la plus forte de toutes, l'ambition, elle qui trouve le plus de ressources, et qui sait employer le plus de moyens ; d'ailleurs, noyé dans la débauche des femmes; ne finissant une intrigue d'amour, que pour en commencer une autre ; payant avec profusion les faveurs qu'on lui accordoit ; se livrant au plaisir sans ménagement, dérobant aux affaires

tout le temps qu'il pouvoit, et qui ensuite lui manquoit ; passant les nuits dans les bras de la volupté, ce qui affoiblissoit d'autant ses esprits, que son corps étoit foible et usé ; être amphibie, qui tenoit aux deux extrémités. Quelqu'un a dit fort plaisamment, que si on avoit séparé ses qualités, ses talens, de ses vices et de ses défauts, il eût fait un grand homme d'état d'un côté, et un très-mauvais ministre de l'autre.

Cet homme, dont la France ne peut se souvenir sans une sorte d'indignation, voulant se mettre un manteau sur le corps pour couvrir ses monopoles, demanda une assemblée de notables, afin de l'aider à supprimer le désordre qui étoit dans les finances ; celle-ci ne se croyant pas assez de lumieres, demanda la convocation des états généraux ; et alors tout fut perdu sans ressource, parce que le remede devint lui-même le mal.

On sait que malgré sa rhétorique immanquable, et sa logique invincible, trois paroles lui firent perdre sa place. Comme il racontoit avec emphase ce qu'il avoit fait pour l'état, une voix s'éleva qui lui dit : *Rendez vos comptes*. A ces mots, le masque lui tombe, l'homme reste, et le ministre disparoît.

L'intrigant

L'intrigant voyant tout perdu, ne vit d'autre parti à prendre que celui qu'on prend dans les affaires désespérées : il s'enfuit.

Après l'évasion de ce dernier, on donna la grande administration des affaires à un prêtre, qui, depuis long-temps, souhaitoit de jouer un premier rôle à la cour. Il avoit laissé son bréviaire en province pour ne s'occuper que des affaires d'état. Afin de donner plus d'éclat à sa place, on le décora du titre de *principal;* ce qui le fit d'abord passer pour un grand ministre; car les hommes ne sont gueres touchés que des noms. Le mal est, qu'il n'avoit point de principe d'administration. Comme il étoit archevêque, il vouloit gouverner la France, comme il avoit gouverné son diocèse. Il regardoit les sujets de l'état comme ses paroissiens.

Quelques économies qu'il avoit faites en province, lui avoient donné la réputation d'un grand homme d'état. Pour l'ordinaire, les gens d'église acquierent ce titre à meilleur marché que ceux du monde; soit qu'on leur croie l'esprit plus réfléchi, ou que la prévention où l'on est de leur état, l'emporte sur les qualités politiques.

Ses admirateurs (car tous les nouveaux

ministres en ont) annoncerent par-tout qu'il alloit faire de grandes choses, et que ces choses seroient dans le grand genre; ce qui devoit être encore plus grand.

Ils ne mettoient point de bornes à ses lumieres, encore moins à son esprit, dont les connoissances s'étendoient à tout, embrassoient tout. Ils lui ôtoient toutes les foiblesses attachées à la nature humaine, pour ne lui laisser que les qualités d'habile ministre.

A les entendre, son ame étoit sans ambition, son administration sans amour-propre, sa grandeur sans ostentation, et son autorité sans orgueil. Ils vouloient que dans la correction générale des abus, il mît chaque réforme à sa place; et ce qui est encore plus difficile, que chaque vice prît le caractere de la vertu qui lui étoit opposé; en un mot, c'étoit, selon eux, un grand homme, dans toute l'étendue du terme.

Pendant que ses flatteurs le prônoient par-tout, la grandeur du travail, la multiplicité des affaires, l'immensité des détails, l'avoient déjà accablé.

Il faut avoir été à la tête d'un gouvernement, rempli de désordre et de confusion,

abîmé sous le poids de ses dettes, précipité dans un gouffre de vicissitudes, pour en sentir tout le poids.

Dépourvu de vues générales, sans talens, sans lumieres, entraîné par le cours des circonstances, il fit des fautes capitales; et ces fautes, qui devoient le perdre, le perdirent.

Voyant que ses lumieres ne pouvoient pas lui servir d'appui, il y substitua l'intrigue. Il se servit de son crédit pour se soutenir dans son administration, au lieu qu'il falloit que son administration soutînt son crédit. Le dessein d'avoir la confiance publique, l'envie de s'attirer de la considération, le desir de se faire de grands protecteurs; en un mot, de petits intérêts particuliers (qui sont toujours la ruine de la politique), lui firent négliger le soin de l'empire.

L'intrigue ne lui réussissant pas, il tira du fond de sa foiblesse la force d'un gouvernement despotique.

Le parlement de Paris s'étant opposé à quelques-unes de ses volontés, il fit du palais un corps-de-garde entouré de sentinelles. Le temple de la justice fut violé; des sol-

dats, la baïonnette au bout du fusil, arrachèrent les juges de leur place pour les traîner en prison. Cette barbarie, digne d'un visir ottoman, ne servit qu'à lui attirer l'indignation publique, sans l'affermir dans sa place, qu'il perdit peu de temps après pour avoir voulu prendre deux cinquiemes sur l'aliment de ceux qui avoient confié leur bien au roi pour avoir de quoi vivre. Son aurore fut remplie de prévention ; son midi, d'espérance ; son couchant, de fautes d'état ; en un mot, l'histoire de ce principal n'est autre chose que la succession périodique de ses différens caracteres.

Il quitta la cour et la France : mais comme il avoit un long voyage à faire, et que sa tête se trouvant affoiblie par un long travail, il falloit la couvrir, on lui envoya un chapeau, mais on se trompa de couleur.

Necker fut rappellé pour la seconde fois. Il faut que je donne le portrait de cet homme que je ne viens que d'ébaucher.

Jamais ministre ne fut tant envié, et peut-être jamais aucun ne mérita moins de l'être. Il avoit acheté sa place par un travail de quarante ans dans la finance. De-

puis Colbert, on ne trouvoit aucun homme d'état qui l'eût payé si cher.

Né dans la classe qui approche de celle du peuple, on le méprisoit par l'endroit même qui le rendoit estimable. De rien devenir quelque chose, et de quelque chose parvenir à tout, n'est pas d'un homme ordinaire.

On lui disputoit jusqu'aux talens qui l'avoient élevé à l'administration. Mirabeau disoit dans toutes ses brochures, que non-seulement, il n'étoit pas homme d'état, mais même financier; c'étoit vouloir prouver qu'il ne valoit rien, par le seul endroit qu'il valoit quelque chose.

Dans sa jeunesse, il n'eut point de ces passions qui, en affoiblissant le cœur, diminuent les forces de l'esprit. Il ne méprisa point le beau sexe, mais il n'eut point avec lui de ces attachemens qui demandent un grand loisir. Une femme de mérite fixa son goût, il l'épousa. Ce ne furent ni la naissance, ni la fortune qui l'engagerent à s'unir à elle, ce fut le sentiment. Elevé derriere une caisse de banque, il se montra d'abord étranger à la cour qu'il n'avoit jamais vue que de loin; mais il ne fut pas plutôt sur son pié-

destal qu'il se fit connoître pour ce qu'il étoit.

Son ambition commença, par où ceux qui n'aspirent qu'aux richesses, finit. Il ne connut point les gradations qui conduisent au faîte des grandeurs; il parvint tout d'un coup à la premiere place. C'est une grande question qui n'a pas été encore décidée; de savoir si c'étoit la sienne. Et ce que les annales ont rarement occasion d'observer, il arriva à la tête du gouvernement, dans un âge qui n'est pas éloigné de la vieillesse.

A peine a-t-il dans ses mains la clef du Trésor-Royal, qu'il forme le dessein magnanime et impraticable de rétablir les finances. Les obstacles sans nombre qui se présentent ne le rebutent pas. Les grandes difficultés mettent le caractere d'un ministre dans tout son jour : il y montre toute sa grandeur, ou toute sa foiblesse.

Il ne prit pas tout-à-fait les airs et les manieres hautaines du ministre d'état; il se para d'une modestie superbe qui s'étendoit au loin, mais qui ne laissoit pas d'être ministérielle.

Dans ses audiences publiques, ses cliens n'eurent pas toujours lieu d'être satisfaits de lui, sur-tout les demandeurs. Il employoit les mêmes verbiages dont les gens

en place ne manquent jamais de se servir. *Les finances sont dérangées ; il n'y a point d'argent au trésor-royal ; ce que vous demandez ne se peut pas ; j'en parlerai au Roi* : style ordinaire des ministres qui veulent refuser ce qu'ils pourroient accorder.

A l'égard des qualités intellectuelles, il avoit plus de bon sens que d'entendement ; moins de génie que d'esprit, plus d'esprit que d'agrément ; généreux par ostentation, libéral par vanité, avare par tempérament.

Il montra quelquefois plus d'habileté, qu'un grand homme ne devroit en faire voir. Il est souvent plus dangereux d'avoir des talens, qu'humiliant d'en manquer. On pardonne toujours les fautes que fait un ministre, mais on ne lui pardonne pas sa supériorité de génie. Les réformes qu'il fit, les plans qu'il forma, l'ordre qu'il mit dans les finances, firent connoître à la France, qu'il lui manquoit un ministre de finance depuis Colbert.

Il voulut servir l'état pour rien, pourvu qu'on crût qu'il avoit l'ame belle, grande, noble et généreuse. Que d'intérêt n'y a-t-il pas dans ce désintéressement !

Il eut un des plus beaux jours qui ait jamais éclairé la vie d'un illustre particulier. Au retour de son troisieme exil, il rentra dans Paris au bruit des acclamations pupliques. Des transports de joie, d'alégresse et d'admiration se firent entendre de toutes parts. Mazarin lui-même, après avoir triomphé de la cour, de la ville, du Parlement, du coadjuteur, et du grand Condé, ne fut pas reçu avec un transport d'une joie si immodérée. Mais comme toutes les vanités de ce monde ont leurs revers, que d'humiliations, et peut-être de mortifications, ce grand jour ne lui prépare-t-il pas!

Trois fois exilé avec une sorte d'indignation, et trois fois rappellé avec une espece d'admiration, il auroit dû savoir avec quel peuple et avec quelle cour il avoit à faire. On dit que le même Mazarin, qui éprouva les mêmes alternatives, en voyant les démonstrations de joie qu'on fit voir au retour de son dernier exil, après avoir mis sa tête à prix, témoigna du mépris pour une nation sans caractere, qui passe si facilement de la haine à l'amitié, et du mépris à l'admiration.

Necker n'avoit qu'un pas à faire, ou

pour mieux dire, une lettre à écrire pour fixer l'éclat de la carriere la plus glorieuse, dont un particulier sans nom ait jamais joui. Si, deux jours après son troisieme départ, lorsque le roi lui envoya un courier exprès avec une lettre conçue en ces termes : *revenez, revenez, j'ai été trompé*, il lui avoit répondu ainsi :

SIRE,

« Je reçois, avec autant de soumission que de respect, le dernier ordre de votre majesté qui me rappelle auprès d'elle. Cette nouvelle marque de confiance met le comble à mon bonheur et à ma gloire ; mais je la supplie d'observer que j'ai passé quarante ans dans des travaux aussi pénibles que laborieux. Je suis vieux dans un âge où le commun des hommes ne l'est pas encore. Mes sens sont usés ; et mon esprit fatigué, a perdu une partie de sa premiere vigueur. Puisque votre majesté s'intéresse à mon sort, je la supplie de permettre que je me rapproche de moi-même, pour goûter dans la retraite, une tranquillité dont je n'ai jamais

joui dans le trouble et l'embarras des affaires publiques ».

Dans la prévention générale où l'on étoit de ses talens et de l'étendue de ses lumieres, on eût toujours douté, après son départ, qu'il eût pu être un jour le restaurateur de la France. Si, dans l'enthousiasme où l'on étoit à son égard, il fût arrivé quelques vicissitudes funestes, quelques événemens malheureux, chacun se fût récrié : *Ha! si M. Necker avoit été à la tête des affaires, cela ne seroit point arrivé.* Sorte d'invocation populaire, au-dessus de tous les éloges de l'art oratoire.

Mais comment céder à l'ambition de dominer, de gouverner, d'être l'ame des affaires publiques, de les diriger, de les conduire, de passer pour l'ami des peuples, le conseil du roi ? Jamais la naure n'a formé un être assez humble pour renoncer à tant de vanité.

Oh ! misérables mortels ! ne vous plaignez donc pas des maux attachés à l'humanité : plaignez-vous plutôt de votre amour-propre, qui vous rend superbes, vains, fiers, orgueilleux, ce qui fait votre malheur.

Ce ministre, assuré de nouveau à sa place,

ne pensa qu'à l'économie-pratique qui devoit la lui conserver.

Comme on avoit déjà fait des retranchemens, ou du moins des réglemens sur les bienfaits du roi, relativement à l'état militaire, il ajouta au bas d'un mémoire à l'assemblée générale, en forme de conversation économique; *on pourroit encore retrancher six millions sur les pensions.* Les honorables membres se saisirent de cet *encore*, le travaillerent, s'en occuperent, et d'*encore* en *encore*, ils délibérerent d'abolir toutes les pensions, ou du moins de les diminuer de maniere que leur médiocrité les empêchât de porter ce nom. Voilà comme un homme, voilà comme un seul mot peut changer le sort de plusieurs milliers de mortels.

Il faut que je fasse encore ici un pas en arriere, en publiant un discours qui me servira de piece préparatoire pour la réponse que j'ai annoncée dans le titre de cet essai. Plusieurs officiers de mérite, ayant vu leur nom et leur retraite imprimés et publiés par l'ordre du nouveau sénat de la France, résolurent de se présenter en corps à la barre de l'assemblée nationale, pour représenter aux honorables, de ne pas em-

ployer une main trop économe sur les pensions de ceux qui, ayant souvent exposé leur vie pour le salut de l'état, méritoient autant de générosité que de considération.

Le discours étoit fait, et le jour pris pour le prononcer, lorsque des considérations particulieres, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, en prévinrent l'effet. Il est à présumer qu'il leur manqua un Démosthenes. On sait assez que les plus grands soldats ne sont pas toujours les meilleurs orateurs; c'est qu'ils préferent l'héroïsme sans bruit à la gloire pompeuse de le proférer avec éclat.

Quoi qu'il en soit, voici le discours original tel qu'il devoit être prononcé.

MESSIEURS,

« Nous avons vu, avec autant d'étonnement que de surprise, nos noms et nos pensions courir les rues de Paris dans une brochure imprimée et publiée par votre ordre. Que prétendez-vous faire par-là? mettre un prix équivalent à la profession des armes. Mais la connoissez-vous, cette profession; l'avez-vous évaluée ce qu'elle vaut; êtes-vous instruits des peines, des travaux et des

fatigues qui y sont attachées ? Avez-vous supputé ses périls, ses risques et ses dangers ? D'où avez-vous tiré ce pouvoir de fixer les récompenses des actions militaires ? Qui vous l'a donné ? Il ne vient pas de vos commettans, qui ne peuvent pas vous céder un droit qu'ils n'ont pas eux-mêmes.

Apprenez donc-messieurs, une fois pour toutes, que l'héroïsme est sans prix ; que le courage et la bravoure valent plus que toutes les richesses de l'Univers ; sachez encore que la gloire n'a point de maître ; que ce qui est au-dessus des loix est indépendant de tout sénat, de toute assemblée nationale ; et que cette vertu héroïque qui décide du sort de l'empire, n'est point subordonnée aux réglemens des membres qui la composent.

Le diriez-vous, messieurs, et l'auriez-vous jamais soupçonné ; c'est à cet héroïsme militaire, dont vous voulez aujourd'hui avilir le prix, que vous devez le bonheur et la tranquillité publique dont vous jouissez ; sans lui vous ne seriez peut-être aujourd'hui que de vils esclaves. Je ne remonterai point aux siecles les plus reculés pour

vous le prouver; il me suffira d'un exemple moderne, qui vient presque de se passer sous nos yeux.

Si l'héroïsme de l'officier François, secondé de la valeur du soldat à la bataille de Fontenoi, n'eût rompu cette invincible phalange des quatre armées alliées contre la France, la bataille étoit perdue.

Alors Louis XV étoit pris; et comme il n'y avoit rien de préparé pour arrêter la fougue et l'impétuosité d'un ennemi victorieux, il se fût présenté aux portes de Paris dont les habitans ne pouvoient refuser de les lui ouvrir; et que sait-on, si la salle où vous présidez, ne seroit pas aujourd'hui le conseil d'état d'un cabinet étranger? Regle générale, messieurs, maxime d'état; lorsqu'on fait des réglemens, il faut distinguer les professions utiles de celles qui par leurs abus deviennent onéreuses. C'est le point principal de l'administration suprême, sans quoi on confond l'ordre des choses, faute qui jette le trouble et la confusion dans la république.

Et il est admirable que dans cette réforme, vous nous confondiez avec des pensionnaires de tout état, de tout rang,

et de toute condition, qui ont plutôt usurpé leurs pensions qu'ils ne les ont méritées ; des courtisans parasites qui les ont obtenues par de basses flatteries ; des ambitieux avides des grandeurs et des richesses, qui, à la faveur de leurs larges pensions, ont dévoré la subsistance de la veuve et de l'orphelin ; des ministres qui, bien loin d'avoir travaillé au bonheur de l'état, ont obtenu d'énormes pensions, pour avoir ruiné l'état ; des intrigans en faveur, qui de pere en fils, ont fait un métier de famille de vuider le trésor-royal, par de larges gratifications qu'ils n'ont jamais méritées ; des ambassadeurs honoraires, qui après avoir promené les différentes cours de l'Europe, sont venus demander à celle de Versailles, une pension de quatre-vingt-dix mille livres, pour des services qu'ils n'avoient pas rendus à la couronne.

Cependant il faut percer le voile qui cache une profession à laquelle on attache de grands avantages. Ce détail est peut-être nécessaire, messieurs, pour suspendre la réforme que vous vous proposez de faire sur le traitement des officiers. Il vient tou-

jours dans l'esprit une idée, mais bien fausse, que le service en France est très-lucratif.

On dit cela comme on dit une infinité d'autres choses qui n'ont pas de meilleurs fondemens. Il n'y a point de couronne en Europe qui paie moins les défenseurs de sa gloire que celle de Versailles. Le soldat a à peine de quoi vivre : son physique est mauvais ; il a une existence précaire. C'est une chose remarquable dans l'histoire de France, que depuis l'augmentation des richesses numéraires qui se sont multipliées dans la proportion d'un à dix, toutes les professions ayant suivi cette proportion, à l'exception de la militaire ; la paie du soldat est la même aujourd'hui qu'elle étoit du tems de Henri IV ; cependant les denrées sont dix-sept fois plus cheres qu'elles ne l'étoient dans ces temps-là. Un garçon tailleur qui avoit alors six sols par jour en a aujourd'hui cinquante ; et un domestique à qui on en donnoit cinq en a quarante. Comment a-t-on pu croire que des artistes fussent plus utiles à l'état et dussent être mieux récompensés que des soldats qui veillent toute leur vie à sa sûreté.

» On n'a pas eu plus d'égard à l'officier ; sa paie est inférieure à son état, elle ne peut lui donner les moyens nécessaires à la décoration de son rang, décoration qui demande des besoins et un luxe relatif.

» Il semble que tous les autres gouvernemens aient voulu se mettre à couvert de ce reproche. Un lieutenant d'infanterie en Angleterre est mieux payé que ne l'est un capitaine de cavalerie en France; et s'il parvient à avoir un régiment, il est plus riche que ne l'est le général qui obtient le bâton. A Vienne, à Varsovie, à Venise, à Naples, l'officier est mieux qu'en France.

» Voici un autre préjugé qui n'est pas moins faux quoiqu'il soit plus généralement reçu, c'est-à-dire, que la profession des armes est un champ de gloire où chacun peut recueillir des lauriers à peu de frais. On se trompe ; il n'est point de profession plus coûteuse en France dans ses commencemens, que celle des armes.

» Il n'y a point de François un peu instruit sur le caractere de la nation, qui ne convienne avec Montesquieu : « que cette noblesse qui regarde qu'en quelque degré de richesse qu'elle soit, il faut faire sa

fortune ; mais qu'il est honteux d'augmenter son bien, si on ne commence par le dissiper ; cette partie de la nation qui sert toujours avec le capital de son bien ; qui, quand elle est ruinée, donne sa place à un autre qui servira avec son capital encore ; qui va à la guerre pour que personne n'ose dire qu'il n'y a pas été ; qui, quand elle ne peut pas espérer les richesses, espere les honneurs ; et lorsqu'elle ne les obtient pas, s'en console parce qu'elle a acquis de l'honneur ; ce qui a contribué, dit le même auteur, à la gloire et à la grandeur de la nation ».

» Souvent même un officier achete de toute sa fortune une gloire par une retraite honorable dont la mort ne le laisse pas jouir long-temps, parce qu'il est toujours d'un âge avancé lorsqu'il commence à en jouir.

» Si un maréchal de France calculoit toutes les dépenses qu'il a faites pour arriver à ce grade, il verroit que son bâton lui a coûté plus cher que l'achat d'une riche terre qui lui eût procuré une grande aisance.

» Dans toutes les professions en France, on commence par s'enrichir ; dans celle des armes, on finit par s'appauvrir.

» Il n'y a pas long-temps que six officiers

généraux voulurent se rendre compte de ce qui leur en avoit coûté pour arriver à leur grade. Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être dans ces sortes de supputations, ils trouverent que la dépense générale se montoit à-peu-près à la même somme que celle des capitalistes qui auroient prêté leur argent au roi au denier vingt. Est-ce donc trop de payer à des militaires généreux, si j'ose m'exprimer ainsi, l'intérêt de leur gloire à raison de cinq pour cent? On en donne dix à tous les sujets qui prêtent leur argent à vie au roi.

» Vous êtes à même de vous convaincre de ce que nous vous avançons ici : faites-vous donner un état de dépense personnelle des principaux officiers généraux qui jouissent des pensions que vous appellez trop considérables, et vous serez convaincus alors qu'elles ne le sont pas.

» Lorsqu'on veut faire des réformes dans un état, sur-tout dans le militaire, il faut toujours prendre pour modèles les autres gouvernemens, parce que ce qui excite l'émulation militaire dans un état, la maintient dans un autre.

» Les pensions que la reine Anne donna à

Malboroug, se monterent à une somme de plus de six cent mille livres de notre monnoie par an, sans compter un palais qu'on lui fit bâtir, qui coûta plus de deux millions à l'état.

» Il ne faut pas croire que ces récompenses militaires en Angleterre soient le fruit de l'enthousiasme des victoires du dernier siecle, elles ont passé jusqu'au nôtre. Le général Aldiman, qui commande maintenant en Canada, a plus de cent vingt mille livres de bienfaits du roi George. Le Stadhouder en Hollande avant qu'il n'ait usurpé la souveraineté d'un pays où il ne devoit que commander les armées, avoit plus de deux cent mille florins comme capitaine général. La pension de celui de Venise est supérieure à celle de nos plus forts pensionnaires.

» La retraite du commandant des Suisses à Naples, est plus considérable que celle dont jouissent la plupart de nos maréchaux de France.

» On dira peut-être que les pensions militaires sont modernes ; que les anciens ne mesuroient point leur gloire avec le numéraire ; que l'or et l'argent n'entroient point dans leur plan militaire ; qu'une couronne de chêne,

ou le bruit même de leur renommée, leur tenoit lieu de récompense ; qu'ils se croyoient trop payés de l'honneur qu'ils avoient de servir leur patrie. Ne croyez pas, Messieurs, que nos sentimens soient moins délicats, et que nous soyons moins sensibles à la gloire que les anciens. Nous nous montrerions aussi généreux qu'eux, si on n'avoit établi un luxe relatif à chaque grade militaire qui, dans l'état présent du monde, est indispensable. Ce n'est plus l'âge des philosophes ciniques ; il faut qu'un officier général s'entretienne honorablement selon son rang, autrement il est méprisé ; et du mépris à l'humiliation, il n'y a point d'intervalle.

» D'ailleurs, messieurs, de quoi est-il question dans la réforme totale, ou la diminution considérable de ces pensions ? il s'agit, permettez-moi cette expression, d'une vétille de quelques millions, qui ne peuvent point améliorer la fortune de l'état. Cette somme prélevée sur les pensions militaires, est une goutte d'eau que vous verserez dans le vaste océan de la dette nationale, et qui ne peut avoir d'autres effets que d'indisposer une foule de braves officiers, qui ont

versé leur sang pour le salut de cette même nation dont vous êtes les représentans.

» Tout bien examiné, il ne s'agit ici que de pensions viagères qui s'éteignent tous les jours, et qui dans peu d'années seront tout-à-fait éteintes. Vous n'ignorez pas que la vie des hommes prise en général, n'est que de vingt-quatre ans. Or, il n'y a aucun des grands pensionnaires qui n'ait deux fois et demi cet âge ; il est donc probable que dans trois lustres, cette charge n'en sera plus une pour l'Etat.

» Ne décrétez point ces pensions ; laissez le soin à la nature de les éteindre ; rapportez-vous en à ce contrôleur des finances ; remettez-lui la clef du trésor-royal, il saura mieux le remplir que M. Necker lui-même ; il faudroit encore, Messieurs, vous guérir d'un autre préjugé, qui vous est commun avec bien des gens ; c'est-à-dire, qu'un officier général, qui a une pension de 30,000 livres acquise par une longue suite de travaux et de fatigues militaires, peut vivre avec 4000 livres ; et que si ces grands pensionnaires étoient citoyens, ils pourroient se contenter des besoins physiques. Il n'y a point d'expression plus vague dans notre

langue que celle-ci ; elle est du moins toujours relative, puisque ce qui est besoin physique pour un homme, ne l'est pas pour un autre.

» Voici d'autres réflexions : les officiers militaires, dont la retraite les réduit à la pension, sont souvent forcés par les circonstances de s'endetter ; une grande maladie, une longue infirmité, un vol domestique, une malheureuse affaire de famille, les obligent d'anticiper sur leur pension. Or, si celle-ci leur manque, ou qu'elle soit considérablement diminuée, ils se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire à leurs engagemens. Ceux qui leur ont fait des avances seront obligés de manquer à leurs créanciers ; ces derniers seront forcés de manquer à d'autres, et l'état sera rempli de banqueroutiers.

» Lorsque dans la réforme ou la diminution des pensions militaires, on ne rapproche pas les âges, les conditions, les rangs et les travaux qui demandent des besoins qui y sont relatifs, on ne fait qu'un réglement passager non-seulement inutile, mais même onéreux.

» Les hommes, dans toutes les conditions de la vie, établissent leur physique relative-

ment à leur revenu; cet ordre économique devient pour eux une seconde existence.

» La coutume est une seconde nature; réduisez un vieux militaire à vivre avec cette modique pension, lorsqu'il a vécu longtems avec une grande. Eh ! vous lui ôterez la vie.

» Sur-tout vous devez moins éteindre ou diminuer les pensions des officiers étrangers que celles des nationaux. Les loix de l'hospitalité sont d'un ordre supérieur à toutes les autres. Des hommes qui quittent leur patrie et qui abandonnent leur foyer pour servir un état étranger, dont ils ne sont pas citoyens, méritent des égards; peut-être que la France y est plus obligée que tout autre gouvernement de l'Europe. Il suffit d'ouvrir son histoire moderne, pour se convaincre de cette vérité.

» Warwich, par une célebre victoire, traça le chemin du trône d'Espagne au duc d'Anjou; Maurice contribua beaucoup à gagner la bataille de Fontenoy; Lowendal prit Berg-op-zoom qui n'avoit jamais été pris; pour ne rien dire des officiers généraux ou subalternes suisses qui ont contribué par leurs exploits militaires à la gloire de la France.

» Il faut, Messieurs, que nous vous avertissions ici d'une chose ; c'est que si, par une économie mal entendue, vous diminuez l'émulation militaire, qui a été jusqu'ici le plus ferme appui du trône, vous renverserez vous-mêmes cet empire que vous cherchez à élever. Il ne faut point vous imaginer que la milice bourgeoise qu'on vient d'établir puisse suppléer à la troupe royale. Nous nous gardons bien de croire néanmoins qu'ils manquent de cette noble ardeur qui porte aux belles actions. Les sentimens de gloire sont gravés dans tous les cœurs : il suffit d'être François pour jouir de cette noble prérogative ; peut-être même que ceux qui composent cette milice sont meilleurs citoyens que ces mercenaires qui forment les anciens régimens. Il est certain du moins qu'ils ont l'avantage sur eux par l'éducation et un certain ordre de naissance.

» Ce ne sont point les sentimens d'honneur qui leur manquent, c'est l'école militaire. Il ne faut pas croire qu'en passant des revues, en faisant des patrouilles, en établissant des corps-de-garde et posant des sentinelles, on devienne soldat; c'est aux champs de Mars qu'on apprend à le devenir.

» On disoit des Romains, qu'une armée de

dix mille hommes en battroit une de cent mille, et cela arriva plusieurs fois; c'est que leur éducation militaire contenoit dix fois plus d'exercices que celle des barbares. Dans toutes les professions, c'est la pratique qui fait l'homme.

» Voici encore d'autres réflexions: lorsqu'on ôte aux officiers généraux les pensions attachées à leur service, on les dégrade en quelque sorte, parce qu'on suppose ou on peut supposer par-là qu'ils ne les avoient pas méritées, ce qui influe sur la soldatesque. C'est de la considération qu'une armée attache à son général, que dépend le sort de ses armes : l'opinion a toujours décidé du sort du monde.

» Sous le regne de Louis XIV, l'armée françoise étoit sûre de vaincre, lorsque Vendôme étoit à la tête. Villars se trouvant dans une déroute causée par une terreur panique, ne fit que crier à ses soldats : *Vive le roi, mes amis, la victoire est à nous*, et aussi-tôt ils se rallierent. Marlboroug avoit persuadé à son armée, que tant qu'il la commanderoit, elle seroit invincible; c'est pourquoi il ne perdit point de bataille.

» Un de vos députés a fort bien observé que l'assemblée nationale devoit se borner à

prendre des précautions pour prévenir l'abus des pensions à l'avenir ; mais s'interdire de porter un regard trop sévere sur le passé : user de trop de sévérité, ajoute-t-il, ce seroit vous constituer en chambre ardente, ce seroit agir contre l'intention de vos commettans, et faire injure à la nation. Il auroit encore pu ajouter qu'il ne faut pas établir une inquisition trop rigide sur les bienfaits des deux derniers rois qui ont occupé le trône. Ils ont été trompés sans doute sur la plupart des bienfaits qu'ils ont accordés ; mais c'est accuser leur bonté, et attaquer leur jugement, que d'y déroger. Les graces qui descendent du trône, ne doivent jamais rétrograder ; il suffit qu'on les possede une fois pour en jouir toujours ; elles peuvent servir de leçon, mais jamais de correction.

» Pour résumer, Messieurs, nous ne refusons pas de nous prêter aux besoins de l'état. Nous sommes citoyens ; mais il est de votre générosité de peser nos services dans la balance de l'équité, et de ne pas confondre l'ordre du tableau militaire dans la réforme ou la diminution des pensions.

» Cet ordre consiste dans la différence des grades militaires, afin de séparer les officiers très-utiles de ceux qui ont été peu néces-

saires ; distinguer les anciens militaires des nouveaux ; ceux qui ont fait beaucoup de campagnes de ceux qui en ont fait peu ; en un mot, faire la différence des officiers qui ont été toute leur vie au service, de ceux qui n'y ont passé que quelques années, afin qu'en mêlant des gradations aux divers services, chaque pension y soit relative ; c'est ce que nous osons espérer de votre équité, et que nous attendons de votre justice ».

Passons au supplément historique sur les pensions. Si je voulois suivre l'opinion de ceux qui ne sont point pensionnés, mais qui voudroient l'être, j'aurois d'abord fait. Je dirois avec eux : il ne faut point de pensions, et tout seroit dit ; mais nous avons vu qu'elles sont nécessaires pour entretenir l'émulation dans les arts, d'où naissent tous les talens utiles à la république, qui contribuent à sa grandeur et à son élévation.

Mais un autre objet m'a mis la plume à la main ; c'est la dérision perpétuelle, et le persifflage continuel, que l'auteur du supplément emploie pour tourner en ridicule des hommes qui, par leur naissance, leur

rang, leurs emplois et leurs talens, méritent plus d'estime que de mépris.

Il est certain, j'en ai déjà fait l'aveu, qu'il s'est introduit bien des abus dans cette partie du gouvernement économique : mais faut-il supposer pour cela, qu'il n'y a plus d'homme d'état, qu'il n'y a plus de politique, plus de bons artistes, plus de bons militaires ?

Si ce malheur étoit général, tout seroit perdu. Les meilleurs réglemens ne remédieroient à rien, parce que les loix ne porteroient sur rien.

J'ai déjà fait observer que cet auteur est toujours sur le théâtre. Il ne met point de variété dans ses personnages ; le courtisan, le financier, l'homme d'état, l'homme d'épée, l'homme de robe, le ministre, le héros, le capitaine, tous les talens, tous les génies, tous les esprits, tous les caracteres sont pour lui les mêmes. Il ne met aucune nuance à ses tableaux. Tous ses personnages sont peints avec des couleurs qui lui donnent un caractere ridicule.

Nous allons donner ici quelques-uns de ces tableaux sur un petit nombre de ministres et d'officiers généraux, en attendant l'ensemble de toutes ces pensions, lorsque

tous les cahiers qui les annoncent auront paru, ce qui formera pour moi un autre travail, et peut-être un autre livre.

Il est certain qu'on auroit obligation à un philosophe, qui, en faisant l'analyse des talens, des qualités, des vertus utiles à la république, fixeroit à chaque qualité et vertu, la récompense qu'elle mérite. On pourroit appeller ce livre, la boussole du gouvernement économique.

Avant de commencer, je supplie le lecteur de me pardonner l'ennui mortel que vont lui causer quelquefois des pages entieres de sa critique. Je me serois volontiers dispensé de les rapporter; mais il m'a fallu donner des extraits de l'ironie qu'il emploie pour tourner en ridicule ceux dont il donne le portrait. J'emploierai la même forme dont il s'est servi, pour le suivre de plus près.

VICTOR-FRANÇOIS, duc DE BROGLIE, 70,000 liv.

Le portrait que l'auteur du supplément historique sur les pensions fait de ce général, n'est point le sien; c'est une mauvaise copie d'un plus mauvais original, qui ne lui ressemble point. On ne répétera pas ici ce

que tout le monde sait. La France entiere a été témoin de ses exploits glorieux. Lorsque la réputation d'un grand homme est établie, c'est en vain qu'un critique mal-adroit cherche à la ternir ; ses traits ne font que s'émousser. Il a beau critiquer les vices de l'homme, les vertus du héros restent toujours.

Qu'est-ce que ces verbiages contradictoires dont il remplit des pages. « Ce fameux duc, dit-il, étoit sage, en ce qu'il ne savoit jamais prendre aucun parti ».

Mais où a-t-il trouvé qu'un général est sage, avec un caractere indéterminé ? Tout critique, qui connoît si peu l'analyse du cœur humain, jusqu'à ignorer la différence qu'il y a entre le vice et la vertu, ne doit faire de portrait.

Quant aux malheurs de la France, reprend-il, *il les a médités, préparés, commencés, et jamais vengés.*

Médite-t-on sur les combinaisons du hasard confondues dans l'impénétrable arrangement des causes secondes ?

Prépare-t-on des événemens qui sont au-dessus de la prudence humaine ?

Commence-t-on ce qui par lui-même n'a point de commencement ?

Venge-t-on ce qui est au-dessus de toute vengeance ?

On lui eût pardonné sa dévotion, ajoute le critique, *avant que le peuple l'eût nommé l'instrument de la conspiration.*

Bientôt il faudra un nouveau dictionnaire pour nous entendre. Lorsqu'on ne donne pas une vraie signification aux termes, on dispute que sur les mots. Celui de conspiration portoit autrefois l'idée de crime de lese-majesté au premier chef. Tout a changé aujourd'hui ; ce n'est plus qu'une expression vague pour désigner l'esprit de parti.

Il s'excuse, continue-t-il, en disant : *j'ai obéi.* Il est impossible pour un officier général, qui obéit en sous-ordre, d'alléguer une meilleure raison.

Dans le gouvernement monarchique, le premier devoir du général est une obéissance aveugle aux ordres du roi. Il ne s'agit pas de savoir si ses ordres sont bons ou mauvais, mais de les mettre en exécution, fût-il question de désoler le royaume, de changer l'ordre des choses, de causer une révolution dans l'état. Le général qui obéit, reste citoyen. On sait l'histoire de ce fameux général romain, qui, ayant gagné une grande victoire, fut puni de mort, parce qu'il avoit

désobéi

désobéi aux ordres de la république. Ce jugement qui paroît injuste ne l'est pas, puisque la loi de la subordination à la guerre, est supérieure à toutes les loix.

François, comte de Bulkeley,

29,000 liv.

Il s'exprime sur cet officier général comme il vient de le faire sur le maréchal de Broglie, dont il ne connoît pas les exploits, ou ne veut pas les connoître ; car voilà le caractere des faiseurs de libelles ; qui, dans leurs satyres, affectent d'ignorer ce qu'ils devroient savoir.

Regle générale ; lorsqu'on veut faire la critique d'un militaire, il faut alléguer des faits, citer des circonstances. Par exemple, dire un tel officier, dans une telle bataille, montra peu de bravoure ; dans un tel combat, fit voir peu de courage, etc. Mais l'auteur du supplément sur les pensions n'a eu garde de s'exprimer ainsi ; puisque M. le comte de Bulkeley le défie, à lui et à l'univers entier, de lui faire de semblables reproches ; s'étant montré dans toutes les

occasions un brave et valeureux officier.

Mais que signifie son plat persifflage dénué de toute vérité? Lorsqu'on fait le portrait d'un général, d'un ministre, d'un homme d'état, il faut les peindre avec des traits qui leur ressemblent, et non pas emprunter des couleurs qui servent à les faire méconnoître.

Le comte de Bulkeley, dont le pere étoit cordon bleu, et qui alloit être fait maréchal de France lorsqu'il mourut, neveu par les femmes du maréchal de Berwick, qui fraya le chemin du trône d'Espagne au duc d'Anjou, par la célebre victoire que tout le monde sait, se dévoua, presqu'en naissant, au service de France. Dès sa premiere jeunesse, il se distingua aux batailles de *Corbach*, de *Wyllenghausen*, sur-tout au combat de *Grümberg*, où, et quelque temps après, à la tête de son régiment, il sauva la ville de *Marpurg*, où le général Brelenbach fut tué.

Il se signala sur-tout à la guerre de Corse, où il mérita les plus grands éloges de feu M. le maréchal de Vaux qui y commandoit.

La cour, instruite de ses services, le fit son ministre plénipotentiaire à la diete de Ratisbonne. On sait qu'il faut des connoissances profondes dans cette place. Pour l'occuper dignement, il faut mesurer la politique particuliere de chaque état, afin de maintenir l'équilibre de l'Europe. Le ministere de Versailles fut satisfait de ses opérations, et lui en fit des remercîmens authentiques.

La France étant en paix, et le comte de Bulkeley voulant continuer le service, porta ses regards sur quelque puissance militaire qui voulût l'employer. La maison d'Autriche étoit alors en guerre avec l'empire Ottoman.

Tout le monde a su, ou tout le monde a lu dans les papiers publics, qu'il demanda la permission à l'empereur d'aller se battre pour lui contre le Turc ; et que ce prince refusa ses offres, parce qu'il s'étoit fait une loi, au commencement de la guerre, de ne recevoir aucun officier étranger dans son armée.

Le comte de Bulkeley préféra le service de France à celui d'Espagne, où le célebre Mahoni, son grand-pere maternel qui y étoit capitaine général, vouloit l'attirer, et où il seroit plus avancé en grade ; et

jouiroit d'une pension bien plus considérable que celle dont il jouit en France.

Lorsque dans une brochure critique qu'on donne au public, on veut faire de l'esprit, et engager le lecteur à rire par des traits saillans, il faut être fondé, sans quoi l'auteur à bons mots n'est qu'un sot.

M. le maréchal de Castries, 27,204 liv.

« Rien d'étonnant dans cette récompense ; mais pourquoi, quand le ciel vous a fait honnête homme, ne pas avoir le courage de le paroître ? Pourquoi aller en Suisse, quand il faut être à Paris ? Pourquoi se retirer dans le château d'un ministre dont il ne faudroit pas quitter le sallon ? Ce n'est ni d'esprit ni d'habileté dont les François manquent à la rigueur, mais bien de caractere. Le mal de nos ministres est d'appréhender ce mérite. Ils sont comme les vieilles coquettes qui ne menent jamais une jeune personne avec elles. Il est une autre qualité qu'on appelle la droiture. Elle ne se trouve guere chez un ministre, il l'estime et la néglige. La manie d'être aimable suggere une certaine maniere de refuser ; et quoiqu'on

dise, cette maniere est aux dépens de la sincérité, puisqu'on fait naître l'espoir qu'on sait ne pouvoir jamais réaliser. Voilà ce que je dirois, par forme de conversation, à M. le maréchal, si nous causions ensemble chez Madame de B. »

Tout ce raisonnement vague, dénué de principes, n'a rien de commun avec le caractere de ce général ministre. « *Pourquoi*, dit le critique, *lorsqu'on est honnête homme, n'avoir pas le courage de le paroître?* »

M. de Castries s'est toujours fait gloire d'être honnête homme, et il défie l'univers entier, de lui prouver le contraire. Le caractere d'honnête homme est ineffaçable; on l'est toujours, ou on ne l'est jamais. *Pourquoi*, ajoute-t-il, *aller en Suisse, lorsqu'il faut être à Paris?* Voilà un second *pourquoi* aussi déplacé que le premier. Mais *pourquoi*, pourroit-on lui répondre, faut-il que dans une révolution inouie, il suffise d'avoir été de la cour pour être criminel de leze-nation; dans une révolution où il ne s'agit point, pour n'être pas coupable, d'avoir été un bon ministre, mais d'avoir été ministre, Sur-tout pourquoi une populace effrénée? agissant par sa fougue, et non par les loix,

n'en connoît-elle d'autre que celle de ses fureurs et de ses caprices ?

Mais M. le maréchal de Castries est au-dessus de ces terreurs paniques. Il a offert à l'assemblée nationale, de venir rendre compte de sa conduite. Il ne craint point de perdre la vie, mais l'honneur qui lui est plus cher que la vie.

Tous ceux qui l'ont suivi à la guerre, savent qu'il a passé par les différens grades qui forment le général d'armée, et qu'il a gagné le bâton, par tous les exploits glorieux qui le font mériter.

Parvenu au ministere de la marine, il lui a donné les meilleures loix possibles. Ces loix forment un des beaux monumens de notre histoire militaire.

Mais voici un trait de sa part qui efface les premieres vertus de l'homme d'état, et tout l'héroïsme du plus grand capitaine.

Lorsqu'on réforma la gendarmerie dont il étoit commandant, craignant que les braves gens qui la composoient ne souffrissent considérablement de cette réforme, il chargea le duc de Castries son fils de rassembler les gendarmes les plus distingués dans le corps, par leur probité, leurs ser-

vices, leur âge et leur indigence, à qui il tint ce discours :

« Mes camarades, je vois avec une sorte de chagrin l'extinction de la troupe, et celui-ci augmente lorsque je fais réflexion au peu de moyens qui vous restent pour vivre avec la médiocrité de votre pension ; mais j'ai de la fortune, partageons-la. En qualité d'amis, et comme anciens serviteurs du roi, je vous cede à vie en propriété un de mes châteaux dans la terre d'Olainville, avec toutes les prérogatives et revenus qui y sont attachés. Ce n'est plus mon domaine, c'est le vôtre ; vivez-y heureux et tranquilles sans y faire autre service que celui de prier le Seigneur de veiller sur la prospérité de la France, et à la conservation des jours du meilleur de tous les rois ».

Établir un hôtel d'invalides dans son château, pour donner la subsistance à de braves militaires qui n'ont pas le moyen de vivre, est d'une grandeur d'ame sans exemple. Je ne connois point de générosité de cette force dans l'histoire moderne.

Frédéric - Hermannd - Coethen, Prince d'Anhalt, 40,048 liv.

» Nous ne connoissons guere ce héros, que

par ses exploits avec mademoiselle Dubois, fille de Melpomene; elle donna d'Auberval pour rival au prince allemand; c'est dans le lit même de l'infidelle, qu'il fut témoin de son malheur, s'il faut ainsi nommer les espiégleries des femmes ».

Il faut avoir la rage d'écrire, pour publier de semblables anecdotes dans un livre à pensions militaires, puisque cette demoiselle n'a rien de commun avec celle que le Roi lui accorda.

Ce prince, ajouta-t-il, n'auroit eu dans son pays qu'un régiment de 20,000 liv.

Au reste, reprend-il, si la nation françoise considere son ancienne splendeur, elle doit voir avec plaisir les étrangers ambitionner d'entrer à son service; mais si elle ne dédaigne pas l'exemple des autres puissances, elle verra qu'on ne confie plus des armées au mérite étranger. La Russie suit un autre exemple, et ne s'en trouve pas mal.

On voit ici que le critique n'est pas instruit sur les constitutions militaires des différens gouvernemens de l'Europe, puisqu'il n'y en a aucun ou presque aucun qui refuse à son service un bon militaire étranger. On sait que Laudon est lui-même d'o-

rigine écossoise. Le général Aldiman, qui commande en Canada, au service de la Grande-Bretagne, est Suisse, et non pas Anglois. Le généralissime de la république de Venise à qui elle confie ses forces, est toujours étranger. Les Suisses sont les gardiens des rois, et on ne s'est jamais plaint de leur infidélité. Lorsqu'on écrit, on doit savoir ce qu'on écrit ; autrement il faut quitter la plume.

Le Duc du Chatelet, 28,600 liv.

» Donnez à un homme dix mille livres de pension, parce qu'il vous plaît, parce qu'il a promis de faire une belle action, mais non parce qu'il a été grand chambellan d'un prince qui n'existe plus. Une clef d'or est la digne récompense de cette place. J'avoue que pour une ambassade de quatre jours, une pension de 10,000 liv. est disproportionnée, et justifie ce que disoit d'Alembert: « Esculape et toute l'école de Médecine ne rétabliroient pas un malade qui se donneroit tous les jours, à dîner et à souper, une indigestion. C'est là le cas de la France ». Le même esprit d'équité qui nous

force à ces observations, ne nous permet pas de taire que les inculpations contre ce chef militaire étoient dénuées de fondement. Les loix de la guerre ressemblent aux loix Draconniennes, qui étoient écrites en lettres de sang: des troupes sans discipline, sont une monstruosité ».

Voilà encore bien des paroles pour ne rien dire, ou ne pas dire ce qu'il falloit dire. Le fait est que le duc du Chatelet est un général de remarque, qu'il a toujours fait son service avec beaucoup d'honneur, et que par-tout il a tiré l'épée pour l'honneur de la France. Il fut blessé dangereusement à Hastembeck. Il falloit avoir mesuré sa blessure, et l'avoir suivi dans toutes ses campagnes, pour savoir s'il n'a pas mérité la pension que le critique lui reproche, et c'est ce qu'il n'a point fait.

Duplessis, Duc de Fronsac, 40,000 liv.

« Voilà une pension vraiment bien placée. Un gentilhomme de la chambre est déjà un homme essentiel à l'état; mais un gentilhomme de la chambre du Roi en survivance, est infiniment plus nécessaire encore, sans

compter la comédie Italienne qui absorbe tous ses soins. C'est bien pis quand on est fait pour être général d'armée, pour gouverner l'état, et qu'on se restreint aux très-modestes fonctions de gentilhomme de la chambre. M. le duc de Fronsac eût occupé sa place dans l'histoire, il eût pris celle de son grand oncle dont elle *est lasse*. Ces deux extrêmes se touchent. Il seroit peut-être encore temps de faire cet arrangement. C'est un malheur d'avoir eu un pere, sinon célebre, du moins cité. L'opinion publique impose alors la nécessité de l'égaler ; ou si l'on ne parvient pas à placer son nom à côté du sien, on ressemble à ces fruits dégénérés, qui ne servent qu'à exciter des regrets, en rappellant ce qu'ils auroient dû être ».

La comédie Italienne qu'il cite comme une espece de dérision, parce que M. le duc de Fronsac est gentilhomme de la chambre du Roi, est une mauvaise critique. Les spectacles sont devenus des especes de petites républiques, qui ont besoin d'une sorte de direction supérieure, sans quoi le désordre qui s'y introduiroit, passeroit à la société générale. On sait assez que chacun porte chez soi ce qu'il

trouve établi au théâtre ; on est donc citoyen, lorsqu'on donne ses soins dans une grande capitale à y maintenir l'ordre.

D'ailleurs, ce seigneur a rempli avec beaucoup de distinction tous les devoirs militaires où il a passé pour devenir général. Il y a des familles qui portent avec elles un je ne sais quel caractere de gloire et de grandeur ineffaçable. Dans celle-ci, il suffit de prononcer le nom du pere pour faire l'éloge du fils.

FRANQUETOT, DUC DE COIGNI, 50,780 liv.

« Ce n'est pas trop. M. le Duc a fait une perte irréparable, et il ne méritoit pas la privation d'un bien qui lui étoit si cher. Il a été M. le premier, la plus belle place sans doute qu'il y eût en France ; il l'a remplie avec ardeur et infiniment de dignité. A la Cour tout est mobile: il y a eu des réformes ; il a fallu quitter un poste qui flattoit également ses goûts et son ambition ».

Tout le reste est une ironie décousue, qui n'a aucun fondement.

Cette raillerie absurde ne va pas avec le

caractere du petit-fils du Héros de Parme, et de Guastalle, et qui s'est distingué lui-même dans toutes les guerres d'Allemagne, par une foule d'actions d'éclat.

S'il y a des noms en France qui méritent de passer à la postérité, c'est certainement celui de Coigni.

Le duc d'aujourd'hui joint aux vertus héroïques de ses ancêtres, les qualités qui font l'homme aimable dans la société.

On n'est pas toujours sur le théâtre de la guerre ; on ne se bat pas toujours ; on ne négocie pas continuellement. Les qualités militaires passent avec le bruit du canon ; celles du cabinet perdent beaucoup de leur prise avec le tems ; mais les vertus civiles et les qualités qui rendent l'homme citoyen, sont de tous les tems, de tous les âges, et de toutes les conditions.

Le duc de Coigni possede celles-ci au suprême degré, de l'aveu de ceux qui ont son amitié et sa confiance.

Le Duc de Nivernois, 22,000 liv.

« Il faut être équitable ; ambassadeur, conseiller de finances, ministre, duc et

pair, c'est peu de chose vingt-deux mille livres; on sera peut-être même tenté de croire un jour que les récompenses ont été proportionnées aux services. Ils sont pourtant plus réels qu'on ne le croit ».

Le reste de la critique est dans le même goût.

Il faut être possédé du démon de l'ironie pour l'employer contre le Duc de Nivernois, l'homme le plus désintéressé, le plus modeste, et le plus éclairé de son siecle; et ce que je mets au-dessus de toutes les qualités ministérielles, un parfait honnête homme, ce n'est point ici l'endroit de parler de ses ambassades, de ses négociations, sur-tout de celle qui termina la guerre entre la France et l'Angleterre; ses soins et ses applications, pour mettre fin à celle-ci, sont connues de toute l'Europe.

La Comtesse de Vergennes, 24,000. liv.

« Son mari, dit l'auteur du supplément historique, avoit pris les plus sages précautions, pour qu'elle se contentât d'une pension modique.

En amassant les 13 millions, son but

étoit de ne pas surcharger l'état des pensions. Ces vingt-quatre mille livres sont plutôt un honorifique qu'une grace pécuniaire ».

Le reste n'est qu'une longue tirade de paroles jettées au hasard, et qui n'appuyent sur rien ; mais ce qui appuye sur quelque chose, c'est que madame la comtesse de Vergennes, malgré la prévention ordinaire où l'on est à l'égard des femmes des ministres, méritoit une pension considérable à plusieurs titres ; le premier pour son désintéressement. C'est la premiere dame protégée à la Cour, qui n'ait pas vendu des graces et qui n'ait pas fait acheter sa faveur.

Le second fut de ne pas se donner en spectacle sur le premier théâtre du monde. Logée à côté du trône au milieu du faste et des grandeurs de la royauté, elle ne connut d'autre cour que celle de sa maison, ni d'autre soin que celui de son domestique.

Il est beau de voir une dame retirée et modeste vivre sans faste, à côté de ce qu'il y a de plus grand dans l'univers.

Le comte de Narbonne-Pelet-Friselaar, 34,884 livres.

Il fait, à son ordinaire, un long préam-

bule sur cet officier général, dont il ne connoît ni les qualités, ni le caractere.

Il suffit d'une seule époque pour faire connoître le service important qu'il rendit à la France.

M. le Maréchal de Broglie s'étant engagé dans un poste dangereux, eut besoin d'un homme de tête qui, par un coup de main, le tirât d'embarras. Il étoit question, pour cela, que le poste de Friselaar tînt vingt-quatre heures seulement, pour empêcher l'ennemi de pénétrer jusqu'à lui. Mais ce poste étoit ouvert, foible, presque sans troupes ni munitions de guerre, et il s'agissoit de s'opposer à une armée considérable, munie d'un grand train d'artillerie.

Le maréchal de Broglie confia le dessein de cette dangereuse opposition au comte de Narbonne, qui s'en chargea. J'y perdrai la vie, dit-il au maréchal; mais je m'estimerai heureux en mourant sur la breche, d'avoir retardé de quelques heures la marche de l'ennemi. Le commandant général de celui-ci lui fit dire de se rendre; mais Narbonne lui fit réponse qu'il ne recevoit des ordres que de son général, qui lui avoit ordonné de défendre la place, et qu'il avoit résolu

résolu de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de se prêter à aucune capitulation.

Le général ennemi regarda cette réponse comme un héroïsme mal placé. Il s'avança avec son armée pour s'emparer de la place ; mais il trouva une résistance si forte et si vigoureuse, qu'elle suspendit sa grande opération de plusieurs jours, ce qui donna le temps à l'armée françoise de se retirer sans coup férir, et évita une déroute considérable, ainsi qu'une perte immense. Si des traits de cette nature ne méritent pas une pension, il ne serapas aisé de dire à l'avenir à qui il faudra les donner.

Scipion s'étant distingué en Afrique par ses armes, fut surnommé l'Africain.

Louis XV voulant, dans cette occasion, imiter la république romaine, permit à ce brave officier de porter le nom de Friselaar.

François-Emmanuel de Saint-Priest, 30,590 liv.

L'auteur du supplément prend le même ton ironique sur ce ministre, qu'il emploie pour les autres. C'est un mauvais peintre dans les tableaux caractéristiques. Toutes

ses couleurs sont les mêmes ; il ne connoît point de nuances ; le même pinceau lui sert pour les vices comme pour les vertus. Il ignore le clair-obscur, sans lequel les portraits sont tous d'une piece.

M. de Saint-Priest montra dans son ambassade de Constantinople des talens supérieurs, qui annonçoient déjà l'homme d'état.

Depuis François Ier le Turc est l'allié de la France, mais un allié qui se conduit souvent avec des préjugés qui annoncent le défaut de lumieres, de l'âge d'ignorance, d'où ils tirent leur origine.

La politique d'un gouvernement qui n'encourage pas les sciences, est toujours mauvaise, parce qu'elle est privée de cette lumiere qui éclaire l'entendement. Le ministre françois, par son adresse, ses intrigues et sa capacité, dirigea le serrail, sans qu'il apperçût la main habile qui le conduisoit, mais ce n'étoit que la partie politique orientale. Il en est une autre à Constantinople, qui ne demande pas moins de lumieres. La France fait un commerce considérable dans cette capitale du monde Ottoman, dont elle habille tous les habitans. Il suffit de prononcer le nom du grand Colbert qui en

jetta les premiers fondemens, pour juger de son utilité. Cette industrie donne à vivre à quatre ou cinq cent mille artistes des provinces du midi de la France, qui fabriquent des draps londrins premiers, londrins seconds, et londrins larges. Mais le manufacturier qui n'est pas toujours citoyen, avoit mis des entraves à ce commerce. M. de Saint-Priest remonta à la premiere cause de ce désordre, et la corrigea dans sa source; il prévint un mal qui commençoit à être sans remede. Ce ministre devint par-là plus utile à la France, que tous les ambassadeurs qui l'avoient précédé à la Porte depuis le commencement de ce commerce.

Il est à présumer qu'il se rendra aussi utile à l'état dans la nouvelle place que le roi vient de lui confier, lorsque le nuage qui couvre aujourd'hui toutes les administrations sera dissipé. Revenons au supplément.

Cet arbitraire sur des pensions, comme sur une infinité d'autres choses qui sont d'un ordre supérieur à la jurisdiction personnelle d'aucun corps politique particulier, mene à la révolution qui s'est faite dans l'autorité suprême; autorité qui, dans le gouvernement monarchique, ne doit se

trouver que dans le prince qui a la puissance exécutrice, sans quoi l'empire est perdu. On en trouve la démonstration dans l'auteur du parlement d'Angleterre * ; c'est une réponse aux Bretons qui, pour secouer plus aisément le joug de la souveraineté, disoient pour raison, que ce sont les sujets qui font les rois.

« Mais quand il seroit vrai, dit cet auteur, que les souverains sont l'ouvrage du peuple, en pourroient-ils pour cela devenir la victime ? La multitude ayant éprouvé les horreurs de l'anarchie, on a cherché la fin dans le sacrifice de sa liberté. Ne seroit-elle pas en contradiction avec elle-même, si elle se croyoit en droit de la recouvrer ? Dès qu'on suppose que la puissance suprême a été cédée au monarque, il est évident que la nation a perdu ses droits. On ne nie pas que le roi ne puisse abuser de son pouvoir contre ses sujets ; mais ce malheur est beaucoup moins à craindre que la confusion qu'entraîne le parti contraire. Le remede seroit toujours infiniment plus dangereux que le mal. L'anarchie est mille fois plus funeste que le despotisme ».

* L'abbé Raynal, histoire du parlement d'Angleterre.

« Ce que je dis me paroît si évident, que je n'ai jamais pu croire que des hommes, qui ne sont pas sans lumieres, et qui se disent philosophes, n'aient pas apperçu la folie qu'il y a à soumettre la conduite des rois aux caprices de la multitude. Des ministres nourris dans les détours de la politique, ont bien de la peine à suivre le fil des affaires publiques; et on veut que des citoyens obscurs, sans lumieres et sans expérience, puissent connoître des intrigues du cabinet, des événemens d'où dépendent la gloire et le salut de l'état. Le souverain, qui pour pouvoir réussir dans ses projets a dû les tenir secrets, sera condamné par des sujets remuans, auxquels il n'a pas dû faire connoître les motifs qui le faisoient agir. Qu'un roi échoue dans une entreprise sage, nécessaire, concertée et bien conduite, le peuple, qui juge toujours sur les apparences et par les apparences, le croira indigne du trône, et l'en précipitera ».

« C'est un inconvénient, il est vrai, que les loix soient impunément violées par le prince destiné à les protéger; mais si chaque particulier a le droit d'en prendre la

défense contre l'autorité souveraine, le gouvernement se trouvera sans point fixe, et la politique sans principe ; les révoltes seront légitimes, et les révolutions continuelles. Toutes les fois qu'une partie du peuple s'imaginera que l'état n'est pas conduit avec autant de sagesse et de bonheur qu'il le peut être, elle se croira en droit de prendre les armes pour réformer ce qui lui paroîtra mal. Les esprits hardis et factieux trouveront chaque jour de nouveaux prétextes, pour exciter ou pour fomenter des troubles, qui leur donneront du crédit, tout au moins de la célébrité. Le monde entier sera un chaos horrible, qu'il sera impossible de débrouiller. Les sociétés se trouveront sans subordination, les empires sans regle, les rois sans autorité ».

» Cet auteur, aujourd'hui octogénaire, qui, dans son histoire, peignoit aux Bretons l'anarchie avec de si vives couleurs, n'imaginoit pas alors que plus de quarante ans après, celle de la France justifieroit son tableau, comme on peut le voir par la lettre qu'il vient d'écrire aux états généraux, qui se vantoient déjà d'avoir consommé l'ouvrage

de la constitution, et d'être parvenu à la fin de ce grand travail ».

« A la fin, grands Dieux ! leur écrit-il. A la fin, messieurs, dites-vous ? Et vous n'êtes entourés que de ruines souillées de sang et baignées de larmes, et des bruits sourds et vagues; une qui fume, et qui tremble de toutes parts, annoncent encore des explosions nouvelles ! »

« A la fin de tout, ô ciel ! les bases de votre constitution ne sont pas encore posées, et il n'en est pas une seule qui n'ait besoin d'être revue et affermie ! Votre déclaration des droits de l'homme est une piece insuffisante, mesquine, obscure, pleine de principes faux, dangereux ou contradictoires; c'est plutôt un appel de discorde et un signal de guerre, qu'une introduction composée dans un esprit de philosophe et de paix. Il faut que tous vos décrets soient développés en loix exécutives et exécutables. Quand la réflexion s'approchera de plusieurs de ces réflexions immaturées, elles s'évanouiront comme des vapeurs d'un songe au réveil du matin, ou elles feront naître des inconvéniens plus grands que les abus

710

qu'elles prétendent détruire ». . . . . Je finis par où j'aurois dû commencer, etc.

F I N.